

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

Ordre du jour :

I - Installation du Conseil municipal

II - Élection du Maire

III - Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

IV - Élection de la liste des Adjoints au Maire

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 21 heures, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue dans la salle du Conseil municipal de La Garenne-Colombes.

I - Installation du Conseil municipal

M. le Maire

En application des articles L2122-8 et L2121-7 du Code général des collectivités territoriales, vous avez été convoqués pour procéder à l'élection du Maire, puis des adjoints au Maire.

Je vous rappelle d'abord les résultats des élections du 23 mars 2014 à La Garenne-Colombes : électeurs inscrits, 18 142 ; votants, 10 529 ; bulletins blancs et nuls, 280 ; suffrages exprimés, 10 249. Ont obtenu à l'issue du premier tour du scrutin, la liste « Pour La Garenne : l'humain d'abord », 582 voix ; la liste « Union pour la majorité municipale », 7 314 voix ; la liste « Un nouveau souffle », 1 155 voix ; enfin, la liste « Union Citoyenne pour La Garenne », 1 198 voix.

La répartition des sièges pour chaque liste à la proportionnelle est donc la suivante : pour la liste « Union pour la majorité municipale », 30 sièges ; pour la liste « Union citoyenne pour La Garenne », 2 sièges ; pour la liste « Un nouveau souffle », 2 sièges ; pour la liste « Pour La Garenne : l'humain d'abord », 1 siège.

Je vais donc vous donner lecture de la proposition du nouveau Conseil municipal de La Garenne-Colombes. Dans l'ordre actuel du tableau, qui sera modifié ensuite en fonction des résultats des élections diverses : M. Philippe Juvin, M^{me} Monique Raimbault, M. Jean-François Dransart, M^{me} Marie Luciot, M. Jean-Ghislain De Boutray, M^{me} Catherine Gamblin, M. Baptiste Dubois, M^{me} Isabelle Caullery, M. Yves Perrée, M^{me} Geneviève Gaillabaud, M. Jean-Pierre Hervo, M^{me} Elsa Marques Da Silva, M. Jean-Philippe Ballin, M^{me} Caroline Bordet, M. Laurent Zacaropoulos, M^{me} Anne Fommarty, M. Xavier Pinta, M^{me} Stéphanie Paillard, M. Yann Martin-Chauffier, M^{me} Nathalie Bachelet, M. Arnaud Robail, M^{me} Isabelle Juvin-Marleix, M. Olivier Autain, M^{me} Michèle Michelet, M. Jean-Pierre Butet, M^{me} Christine Legendre, M. Vincent Grenard, M^{me} Marie Routier, M. Robert Citerne, M^{me} Anne Fradin De Bellabre, M. Christophe Conway, M^{me} Annie Eisenstein, M. Nordine Ranji, M^{me} Anne-Gaëlle Courty et Mlle Adélaïde Naturel sont donc élus conseillers municipaux de La Garenne-Colombes. Je vous souhaite à tous un excellent mandat, six ans de travail dans l'intérêt général.

Je vais, après avoir fait procéder à la désignation du secrétaire de séance... M. Dubois était candidat, y a-t-il d'autres candidats ? (*Non.*)

M. Dubois étant secrétaire de séance, je passe la présidence au doyen d'âge, l'excellentissime Jean-Pierre Hervo.

(*Applaudissements.*)

M. Hervo

C'est un peu ambigu, on ne sait pas trop ce que vous avez applaudi.

M. Juvin

Excellentissime.

(*M. Hervo prend la présidence de la séance.*)

M. Hervo

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je suis tout à fait honoré ce soir d'avoir à présider, probablement seulement pour quelques minutes, cette assemblée ; très honoré, mais aussi un peu décontenancé parce que pendant longtemps, à l'école primaire, pendant une bonne partie de ma carrière professionnelle, j'étais le jeune, ou dans les jeunes, et puis, le temps a passé, on n'y fait pas attention, et c'est comme cela qu'on se retrouve doyen de cette assemblée. Mais je me dis qu'après tout, il est peut-être de l'âge comme de la température des météorologues qui nous parlent de la température réelle et de la température ressentie.

(*Rires.*)

En tout cas, pour ma part, je suis persuadé que l'âge n'apporte pas nécessairement la sagesse. On dit également qu'elle est un gage d'expérience ; je crois que quelqu'un a dit, Oscar Wilde, que « *l'expérience, c'est le nom que chacun donne à ses erreurs* ». Alors, mieux vaut peut-être éviter de s'en prévaloir.

En tout cas, pour ce qui me concerne, l'âge ne m'a pas fait me départir d'un incorrigible optimisme ni même, peut-être et sûrement, d'une certaine naïveté. C'est pourquoi, ce soir, à l'aube de ce nouveau mandat municipal, je voudrais émettre quelques vœux.

Je voudrais tout d'abord nous souhaiter de rester modestes : être élus ne nous a pas, par magie, rendus plus clairvoyants ou plus intelligents. La confiance que nous ont accordée nos concitoyens en votant pour nous ne nous donne certainement aucun droit particulier, et bien au contraire, elle nous donne des devoirs. Parmi ces devoirs, on peut sans doute citer en tête celui d'être de l'honnêteté la plus absolue, honnêteté tout court ou honnêteté intellectuelle. Cela nous donne également le devoir d'être au service de tous les Garennois, quels qu'ils soient, qu'ils aient ou non voté pour nous. Nous sommes le Conseil municipal de toute la population garennoise, de tous nos concitoyens.

Je voudrais également préciser qu'à mon avis, cette élection nous donne aussi le devoir de ne pas raconter des balivernes à nos concitoyens. Par exemple, leur dire qu'on va baisser les impôts et augmenter les dépenses, ou leur dire qu'on peut faire du développement économique à La Garenne sans faire des bureaux, à moins qu'on veuille, par exemple, baser le développement économique de La Garenne sur des raffineries de pétrole ou des aéroports, ou leur dire que ne pas faire un parking, c'est un programme électoral pour six ans.

Nous avons aussi le devoir de ne jamais perdre de vue l'intérêt général. Cet intérêt général qui n'est pas, malheureusement – ce serait plus simple –, la somme de tous les intérêts particuliers, bien au contraire. Et pour ce faire, nous avons le devoir de prendre constamment du recul par rapport aux a priori, aux idées toutes faites, aux lobbys, aux groupes de pression ou au dogmatisme de toutes espèces.

Je voudrais aussi souhaiter que tout au long de ces six prochaines années de mandat, notre assemblée privilégie avant tout l'échange d'idées constructives plutôt que l'invective, que notre assemblée se garde bien de prises de décisions trop hâtives, qu'elle privilégie le temps de la réflexion approfondie parce qu'aucun problème n'est simple en réalité. Il faut privilégier aussi le travail collectif parce qu'à plusieurs, on est toujours meilleur que tout seul.

En résumé, je voudrais souhaiter que toute notre action soit en permanence exclusivement orientée vers l'amélioration du bien-être de tous les Garennois, du bien-être de leur qualité de vie, quels qu'ils soient, quelles que soient leurs opinions, quel que soit le choix qu'ils aient fait lors de ces élections, et donc qu'ainsi, notre commune de La Garenne, à laquelle nous sommes tous très attachés, sinon nous ne serions pas là sans doute ce soir, que cette commune de La Garenne soit encore plus belle, encore plus sûre et encore plus agréable à vivre. Merci.

(Applaudissements.)

Je vous propose, mes chers collègues, de passer au point suivant de notre ordre du jour qui n'est autre que l'élection de notre Maire.

II - Élection du Maire

M. Hervo

Pour ce faire, je vais tout d'abord m'assurer de votre présence dans cette salle pour participer au scrutin, et donc procéder à l'appel nominal de tous les candidats élus, dont Philippe Juvin a donné lecture tout à l'heure.

(M. Hervo procède à l'appel des conseillers municipaux.)

Tout le monde étant présent, nous sommes assurés du quorum nécessaire pour l'élection de notre Maire.

Je vous rappelle qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

(Rires.)

M. Citerne

Cela va être chaud.

M. Hervo

J'ai des chances.

(Rires.)

Je vais demander qui est candidat au poste de Maire de La Garenne-Colombes.

M^{me} Courty

Nordine Ranji est candidat.

M^{lle} Naturel

Moi-même, Adélaïde Naturel, candidate.

M. Juvin

Je suis candidat.

M. Hervo

Monsieur Philippe Juvin, je présume.

(Rires.)

Nous avons donc trois candidats au poste de Maire de La Garenne-Colombes. Nous allons donc constituer un bureau et j'ai donc besoin autour de moi d'au moins deux assesseurs, ou trois ou quatre ou cinq.

Madame De Bellabre, parfait.

Y a-t-il d'autres candidats assesseurs ?

Les oppositions n'ont pas d'assesseurs ?

Monsieur Yann Martin-Chauffier, merci, et Madame Bachelet. Vous venez me rejoindre ?

Pardon, comme vous êtes la plus jeune, vous allez être scrutateur, Nathalie.

(M^{me} De Bellabre et M. Martin-Chauffier sont assesseurs.)

On va tout de suite désigner deux scrutateurs.

(M^{me} Courty et Mlle Naturel se portent volontaires.)

M. Hervo

Vous êtes candidate et scrutateur ? Vous commencez à cumuler ?

(Rires.)

Vous vous déplacerez au moment du vote.

J'ai donc recueilli les candidatures de M. Ranji, de M^{lle} Naturel et de M. Juvin.

Je pense que vous avez sur votre table les bulletins de vote. Il n'y a que moi qui n'en ai pas, l'administration ne m'en a pas fourni. Mes assesseurs non plus n'en ont pas.

(M. Dransart et M^{me} Raimbault lui fournissent le nécessaire pour le vote à bulletin secret.)

Chacun d'entre vous inscrit sur son bulletin le nom de l'un des trois candidats et l'administration va passer parmi vous avec un... Non, on se déplace, pardon. Je vais refaire l'appel.

Mesdames et Messieurs les assesseurs, vous allez tenir l'urne, s'il vous plaît. Pouvons-nous commencer les opérations ?

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

Nous allons donc avoir besoin, pour dépouiller, de deux scrutateurs. L'usage veut que ce soient les plus jeunes, mais ce n'est qu'un usage.

Madame Bachelet, vous êtes désignée d'office.

Madame Naturel, c'est vous la plus jeune ?

M^{lle} Naturel

Oui.

M. Hervo

M^{me} Bachelet et M^{lle} Naturel sont scrutateurs. Vous ouvrez l'urne, vous comptez les bulletins.

(M^{me} Bachelet et M^{lle} Naturel procèdent au décompte des bulletins contenus dans l'urne.)

M. Hervo

35 bulletins ont été retrouvés dans l'urne, cela commence bien.

Vous les dépliez et vous annoncez à haute voix le nom pour que l'administration note.

(M^{lle} Naturel et M^{me} Bachelet procèdent au dépouillement.)

Je vous donne donc lecture du résultat de ce scrutin. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : nombre de bulletins trouvés dans l'urne, 35 ; à déduire, bulletins blancs et nuls, 2 ; nombre de suffrages exprimés, 33 ; majorité absolue, 17. Ont obtenu : M. Juvin, 30 voix ; M^{lle} Naturel, 1 voix ; M. Ranji, 2 voix. Donc, M. Philippe Juvin est élu Maire de La Garenne-Colombes.

(Applaudissements.)

(M. Hervo remet l'écharpe tricolore à M. Juvin.)

(Applaudissements.)

(M. Juvin reprend la présidence.)

M. le Maire

Merci, Jean-Pierre, je vous en prie.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous dire quelques mots en remerciement à Jean-Pierre Hervo qui a excellemment présidé cette séance jusqu'ici.

M. Hervo

C'est fini maintenant.

M. le Maire

Je le remercie pour tous ses bons mots avant le vote, après le vote, mais aussi pour ses mises en garde dans la manière de gérer la commune. Je partage tous ses points de vue.

Je veux également dire un mot en direction de ma famille parce que vous savez que la vie politique est une vie ; même la vie politique locale est une vie ingrate pour les familles, et je sais ce que je leur dois. Je veux également remercier ceux qui m'ont aidé durant cette campagne, toute l'équipe qui m'entourait, mes élus, mes colistiers, mais aussi ceux qui m'ont aidé depuis maintenant 2001 à protéger La Garenne-Colombes. J'ai une pensée particulière pour ceux que j'appelle les quatre mousquetaires qui furent les quatre adjoints au Maire qui, à l'époque, décidèrent de m'accompagner en 2001 : Yves Perrée, Jean-Pierre Hervo, Bernard Chaillet et Marie-Claire Fraison*.

Et puis aussi, évidemment, à tous les Garennois, qu'ils aient d'ailleurs voté pour notre liste, comme remerciement à ceux qui n'ont pas voté pour notre liste, puisque s'il n'y a pas d'adversaire en politique, en compétition, il n'y a pas de compétition, et leur dire à tous que quelle que soit la position que nous avons pu avoir les uns et les autres durant cette campagne, nous sommes, je crois, tous conscients que nous sommes les élus de tous les Garennois. Nous ne ferons évidemment pas de différence entre ceux qui ont pu faire des choix différents. Tous les choix sont légitimes en politique.

Bienvenue particulièrement aux nouveaux conseillers municipaux qui sont nombreux, près de la moitié, je crois ; probablement plus de la moitié même du Conseil municipal sont des jeunes conseillers municipaux. Bienvenue, l'action politique locale est une des tâches les plus passionnantes, parfois un peu ingrate, mais passionnante : se donner aux autres, se donner à l'intérêt général, tenter de mesurer quel est cet intérêt général parmi tous les intérêts particuliers qui, forcément, existent aussi. Et puis, quelques engagements : l'engagement d'abord que nous avons pris durant cette campagne de protéger La Garenne. J'habite à La Garenne-Colombes depuis toujours, j'ai 50 ans et j'y suis depuis l'âge de 4 ans. C'est une ville que j'aime, que je possède à travers tous les pores de la peau. Je dis parfois en souriant que j'en connais les anfractuosités dans tous les endroits de la voirie et des trottoirs. Cette ville est ma passion politique.

Protéger les Garennois, c'est faire en sorte que la ville de La Garenne-Colombes continue à être ce qu'elle est, c'est-à-dire une ville protégée dans ses aspects économiques, financiers, dans ses aspects urbains, dans ses aspects sociaux ; faire en sorte qu'au fond, chacun, quelles que soient ses différences, s'y trouve bien. C'est cela au fond, je crois, la priorité. Après, il y a des choix techniques, et ces choix techniques ne sont souvent que l'expression de cette volonté plus générale de préserver cet environnement.

Nous sommes conscients, tout le monde est conscient, que cette élection municipale a été marquée par un environnement national qui est celui que vous connaissez, très ingrat – on peut le dire poliment comme cela – pour les forces politiques qui se réclament du gouvernement. La situation que vit la France est une situation d'une gravité extrême et cela a évidemment pesé.

Ce qui a également pesé, c'est le fait que ce fut également un scrutin local, et nous l'avons toujours dit durant cette campagne. Il aurait peut-être été facile pour nous, compte tenu de notre position, pour moi particulièrement, de dire que ce scrutin n'était pas un scrutin local, mais un scrutin de plébiscite ou de refus de l'action du gouvernement. Cela aurait été faux, c'est La Garenne que nous avons à gérer. Quand ma famille politique était au pouvoir en France, je n'hésitais pas à expliquer en quoi elle faisait des erreurs quand cela concernait La Garenne-Colombes. Quand la famille politique de l'autre camp est au pouvoir, je n'hésiterai pas, dans le futur – cela ne m'est pas encore arrivé –, à la féliciter quand les choix qu'ils feront seront de bons choix pour La Garenne-Colombes. Et je n'hésiterai pas à le faire.

Écouter, travailler de manière optimiste, tenter de trouver des solutions qui aillent au plus grand nombre tout en préservant l'intérêt général, c'est cela notre mission, et puis, la morale. La morale, au fond, on peut dire que chacun a la sienne, c'est un peu vrai, c'est aussi un peu faux. Je pense que la morale, c'est d'abord faire en sorte qu'on ne parle pas de La Garenne comme on parle d'autres villes. Ne pas être abonné aux faits divers, c'est quelque chose qui n'est pas inintéressant quand on est élu local, et je ferai évidemment tout pour que cette Garenne aussi soit préservée de ce côté-là.

Ce sont quelques pratiques aussi : faire en sorte que, comme nous l'avons fait jusqu'ici, tout le monde puisse parler, s'exprimer au sein de ce Conseil sans entrave. Il y a des maires qui fixent des règles extrêmement contraignantes pour ceux qui n'appartiennent pas à sa majorité. Cela n'a jamais été le cas ici. Dans ce Conseil municipal, la parole est libre. Je souhaite qu'on continue comme cela. Tout le monde peut s'exprimer autant de temps qu'il veut, sur tous les sujets qu'il veut, et je crois, au fond, que c'est bien pour la démocratie et pour La Garenne-Colombes.

Des pratiques aussi très simples qui font que je crois que le Maire doit déléguer des pouvoirs. Je l'ai fait, je continuerai à le faire. Des pratiques aussi simples qui font que le Maire doit éviter de participer à certaines réunions. En particulier – Jean-Pierre Hervo le sait très bien, lui qui préside la Commission d'appel d'offres –, je ne crois pas avoir mis plus d'une fois, parce qu'un jour, il était absent, mais je ne mets jamais les pieds en Commission d'appel d'offres. Non pas qu'y mettre les pieds soit amoral, évidemment, c'est nécessaire, mais cela permet aussi peut-être une grande liberté de choix et l'absence de sous-entendus qui peuvent exister ailleurs.

Tous ces éléments, qui sont des éléments de vie tout simples de la démocratie locale, sont sans doute imparfaits, insuffisants diront certains, mais je crois qu'ils sont indispensables tout simplement à la vie d'une petite ville comme la nôtre.

Nous avons tous un rôle d'exemplarité. Ils sont nombreux les gens qui prétendent que la politique est un art dont la pureté se perd, et les votes extrêmes que l'on peut apercevoir ici et là – Dieu merci, pas beaucoup à La Garenne-Colombes – sont souvent des votes qui expriment cette défiance vis-à-vis du monde politique. Vous faites tous partie du monde politique et nous avons un devoir d'exemplarité pour justement que ce type de critiques n'ait aucune prise à La Garenne-Colombes.

Évidemment, nous avons tous quelques qualités et aussi quelques défauts, et d'une manière collective, si nous travaillons collectivement, nous pouvons être plus intelligents ensemble. Le philosophe Alain disait que « *quand dix personnes qui pensent la même chose se réunissent, elles ne pensent plus* » ; nous sommes 35 et nous pensons différemment, alors saisissons cette chance pour être 35 fois plus intelligents.

Merci à tous pour votre confiance, merci aux Garennois qui nous ont fait confiance, et bienvenue aux nouveaux élus de La Garenne-Colombes. Merci beaucoup.

(Applaudissements.)

Mesdames et Messieurs, j'appelle le deuxième point à l'ordre du jour.

M. Ranji

Monsieur le Maire ?

M. le Maire

Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Je voudrais intervenir.

M. le Maire

Je vous en prie, Monsieur Ranji.

M. Ranji

Bonsoir à tous. Tout d'abord, Monsieur le Maire, je tiens à vous féliciter pour cette élection et j'espère sincèrement que vous accomplirez ce mandat avec succès.

Comme durant la précédente mandature, pour moi, c'est une fierté que d'être un représentant des Garennois au sein de ce Conseil municipal, comme vous tous. Je remercie d'ailleurs les électeurs qui m'ont fait confiance avec Anne-Gaëlle, ainsi que l'ensemble des personnes figurant sur la liste « Un nouveau souffle ». Je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux élus, qui vont connaître à coup sûr des soirées de débat très intéressantes et parfois même animées. Je peux vous le garantir.

En effet, nous continuerons à faire des propositions pour défendre les valeurs de solidarité, d'égalité, de transparence, de justice pour tous les Garennois. Nous serons également vigilants quant à l'objectif fixé par la loi de logements sociaux par la modernisation des infrastructures sportives, sur la mise en place du quotient familial là où c'est nécessaire.

Je vais conclure brièvement par quelques mots sur une défaite que tous ici nous avons à assumer, collectivement. Cette défaite est celle contre l'abstention qui a été plus élevée que chacune des listes représentées pour cette élection municipale. Comme vous l'avez dit très justement, aujourd'hui, notre défi à tous, les 35 élus, qu'on soit de la majorité ou de l'opposition, c'est de réconcilier le citoyen avec un grand L avec la politique également avec un grand L. Par rapport à ce Conseil municipal, je vais m'arrêter là parce que durant ces six prochaines années, je pense qu'on aura l'occasion de débattre sur tous les sujets qui concernent les Garennois. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. le Maire

Merci, Monsieur Ranji.

Pouvons-nous passer au prochain point de l'ordre du jour ? Le point suivant appelle la détermination du nombre d'adjoints au Maire.

III - Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

M. le Maire

Mes chers collègues, aux termes des articles 21 et 22 du CGCT, je lis : « *Il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal. Le Conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal* ».

Je vous propose de créer dix postes d'adjoints au maire. Avez-vous des remarques, des questions ? *(Non.)*

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 1 voix. Qui est pour ? 34 voix.

Le point suivant est la liste des adjoints au Maire.

IV - Élection de la liste des Adjoints au Maire

M. le Maire

Vous venez de prononcer, mes chers collègues, la création de dix postes d'adjoints au Maire. Je vous propose maintenant de procéder à leur élection à bulletin secret.

Je vous rappelle les nouveaux termes de l'élection parce que vous vous souvenez, les plus anciens, que nous votions en scrutin uninominal. Désormais, c'est terminé et nous votons en scrutin de liste. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le CGCT dit : « *Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un* ». En clair, il faut la parité. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité », il y a un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. « *Sous réserve du dernier alinéa [...], les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation de la liste* ».

Je me dois de vous demander s'il y a des listes candidates. J'ai reçu une liste candidate, dont je vais vous donner lecture. Je vous donne la liste candidate et après je demanderai s'il y a d'autres listes.

La liste candidate est la suivante, dans l'ordre : Yves Perrée, Monique Rimbault, Jean-Ghislain De Boutray, Isabelle Caullery, Jean-Pierre Hervo, Anne Fommarty, Baptiste Dubois, Geneviève Gaillabaud, Jean-Philippe Ballin, Isabelle Juvin-Marleix.

Y a-t-il d'autres listes ?

L'habitude veut que l'on suspende la séance durant cinq minutes pour qu'une liste puisse être déposée, ce que nous allons faire. Je vous propose de suspendre la séance durant cinq minutes et je verrai si d'autres listes ont été déposées.

La séance est suspendue cinq minutes, merci.

(La séance est suspendue à 21 heures 42.)

M. le Maire

Je n'ai reçu aucune liste autre que la liste présentée par l'Union pour la majorité municipale. Je vais faire passer à l'administration un exemplaire.

Merci beaucoup, Madame ; cette liste, si vous voulez bien la poser sur le bureau de chacun des élus.

Je vous donne lecture de la liste : Yves Perrée, Monique Rimbault, Jean-Ghislain De Boutray, Isabelle Caullery, Jean-Pierre Hervo, Anne Fommarty, Baptiste Dubois, Geneviève Gaillabaud, Jean-Philippe Ballin et Isabelle Juvin-Marleix. Il s'agit d'un scrutin sans panachage.

J'ai besoin de nouveau de deux assesseurs, de deux scrutateurs. Je vous propose de reprendre les mêmes, c'était tellement efficace.

M. Hervo

Ils ont été bons, très bons.

M. le Maire

Madame De Bellabre, vous acceptez ?

Je vais vous appeler les uns derrière les autres, comme tout à l'heure, et vous allez venir voter, s'il vous plaît.

La liste a-t-elle été distribuée ? Oui. Merci beaucoup.

(Il est procédé au vote. M. Ranji, M^{me} Courty et Mlle Naturel ne prennent pas part au vote.)

Trois personnes ne prennent pas part au vote.

Merci, Madame et Monsieur les assesseurs.

Puis-je demander, s'il vous plaît, aux scrutateurs de venir. Madame Naturel, voulez-vous bien participer ? *(Mlle Naturel accepte.)*

Merci beaucoup.

(M^{me} Bachelet et M^{lle} Naturel procèdent au décompte des bulletins.)

32, c'est bon, puisqu'il y a eu 32 votants. Vous pouvez dire : liste unique.

(M^{me} Bachelet et M^{lle} Naturel procèdent au dépouillement.)

Merci, Mesdames, vous pouvez vous rasseoir, si vous le souhaitez.

Mesdames et Messieurs, le dépouillement a donné les résultats ci-après : nombre de bulletins trouvés dans l'urne, 32 ; à déduire blancs et nuls, 2 ; nombre de suffrages exprimés, 30 ; majorité absolue à 16. A obtenu, la liste Union pour la majorité municipale, 30 voix. Sont donc élus maires adjoints, avec ce nouvel ordre du tableau : Yves Perrée, Monique Rimbault, Jean-Ghislain De Boutray, Isabelle Caullery, Jean-Pierre Hervo, Anne Fommarty, Baptiste Dubois, Geneviève Gaillabaud, Jean-Philippe Ballin, Isabelle Juvin-Marleix, que je déclare maires adjoints de La Garenne-Colombes.

(Applaudissements.)

Formellement, je vais remettre leur écharpe à chacun des maires adjoints. Je vous appelle les uns derrière les autres. Ce n'est pas la peine de faire la queue. Je vous demanderai, pour des raisons de praticité, de retourner à votre place.

J'appelle Yves Perrée, premier adjoint au Maire.

(Applaudissements.)

(M. le Maire remet les écharpes à chacun des élus.)

J'appelle Monique Raimbault.

(Applaudissements.)

Monsieur De Boutray.

(Applaudissements.)

Madame Caullery.

(Applaudissements.)

J'appelle Jean-Pierre Hervo, qui revient donc à la tribune.

(Applaudissements.)

Anne Fommarty.

(Applaudissements.)

Baptiste Dubois.

(Applaudissements.)

Geneviève Gaillabaud.

(Applaudissements.)

Jean-Philippe Ballin.

(Applaudissements.)

Et enfin, Isabelle Juvin-Marleix.

(Applaudissements.)

M. Citerne

Bravo ! Bravo !

(Applaudissements.)

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, d'abord, toutes mes félicitations aux premiers élus.

Certains veulent prendre la parole ? *(Non.)*

Je vous félicite tous pour votre élection, vous dire qu'ainsi s'achève cette première réunion du Conseil municipal très formelle. Le travail va reprendre dans quelques jours, puisque dans quelques jours, je réunirai le Conseil municipal. Cela aura lieu samedi prochain à neuf heures, pour une séance importante, celle où nous aurons à la fois l'installation des groupes de travail, des commissions, mais aussi le débat de l'orientation budgétaire. Nous entrons dans le vif du sujet.

J'oublie tous mes devoirs, je dois, avant de quitter la salle, vous donner lecture du nouvel ordre du tableau qui est fixé ainsi : le Maire, les adjoints, suivis ensuite des conseillers municipaux en fonction de leur date de naissance, par liste. L'ordre du tableau qui sera en vigueur à partir du prochain Conseil municipal est le suivant : Philippe Juvin, Yves Perrée, Monique Raimbault, Jean-Ghislain De Boutray, Isabelle Caullery, Jean-Pierre Hervo, Anne Fommarty, Baptiste Dubois, Geneviève Gaillabaud, Jean-Philippe Ballin, Isabelle Juvin-Marleix, Jean-Pierre Butet, Xavier Pinta, Anne Fradin De Bellabre, Christine Legendre, Robert Citerne, Michèle Michelet, Catherine Gamblin, Elsa Marques Da Silva, Caroline Bordet, Jacques-François Dransart, Arnaud Robail, Laurence Zacaropoulos, Marie Luciot, Olivier Autain, Marie Routier, Stéphanie Paillard, Vincent Grenard, Yann Martin-Chauffier, Nathalie Bachelet, Christophe Conway, Annie Eisenstein, Anne-Gaëlle Courty, Nordine Ranji et Adélaïde Naturel.

Mesdames et Messieurs, la séance est levée, merci infiniment !

(Applaudissements.)

La séance est levée à 22 heures 02.